

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : EUR 61/019/2007 - ÉFAI

14 août 2007

Action complémentaire sur l'AU 174/07 (EUR 61/015/2007 du 5 juillet 2007) et ses mises à jour (EUR 61/016/2007 du 23 juillet 2007 et EUR 61/017/2007 du 26 juillet 2007) – Prisonniers d'opinion

TURKMÉNISTAN

Bayram Achirgueldiev (h), 20 ans
Nouryagdy Gaïrov (h), 27 ans
Alexandre Zuev (h), 27 ans
Souleïman Oudaev (h), 24 ans

Le 7 août, Souleïman Oudaev a été condamné à dix-huit mois d'emprisonnement. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion, sanctionné uniquement parce qu'il a refusé de servir dans l'armée pour des raisons religieuses. La situation des trois autres témoins de Jéhovah ne semble pas avoir évolué.

L'organisation sait maintenant que Souleïman Oudaev a été condamné par un tribunal de district dans la ville de Mary pour « *soustraction au service militaire* » (article 219 de la première partie du Code pénal turkmène). Selon certaines sources, il n'a bénéficié d'aucune assistance juridique. Au cours de l'audience, le juge se serait moqué des convictions religieuses de Souleïman Oudaev qui l'empêchaient d'accomplir son service militaire. Il aurait déclaré : « *La Bible n'est pas un livre achevé et Dieu a peut-être oublié d'y indiquer que vous devez vous engager dans l'armée et défendre votre pays. Vous devriez changer d'avis et effectuer votre service militaire.* »

À l'issue de cette séance, Souleïman Oudaev a été placé dans un centre de détention de la ville de Mary. Le 13 août, ses proches ont été autorisés à lui rendre visite pour la première fois depuis son procès. Il a interjeté appel de sa condamnation.

Le 14 août, une personne qui soutient Souleïman Oudaev au Turkménistan a déclaré à Amnesty International : « *Nous voulons que le monde entier soit au courant de ces événements et sache qu'il sera bientôt libéré.* »

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en russe, en turkmène ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous préoccupé par la condamnation de Souleïman Oudaev à dix-huit mois d'emprisonnement par un tribunal de Mary, le 7 août, en raison de son objection de conscience au service militaire ;
- faites remarquer aux autorités qu'Amnesty International considère cet homme comme un prisonnier d'opinion, de même que toute autre personne détenue ou emprisonnée uniquement pour avoir refusé de servir dans l'armée pour des raisons de conscience, et qu'elle demande la libération immédiate et inconditionnelle de toutes les personnes dans ce cas ;
- indiquez qu'Amnesty International demande que les peines de prison avec sursis prononcées contre les objecteurs de conscience Nouryagdy Gaïrov, Bayram Achirgueldiev et Alexandre Zuev soient annulées ;
- engagez les autorités à adopter des dispositions législatives pour faire en sorte qu'une alternative civile d'une durée non punitive soit proposée à tous ceux que leurs convictions empêchent d'accomplir leur service militaire.

APPELS À :

Président du Turkménistan :

Kurbanguly Berdymukhammedov
President of Turkmenistan
Presidential Administration
744000 Ashgabat
Turkménistan

Fax : +993 12 355112

Formule d'appel : *Dear President Berdymukhammedov, / Monsieur le Président,*

Ministre des Affaires étrangères :

Rashid Meredov
Minister of Foreign Affairs
Magtymkuli ave., 85
744000 Ashgabat
Turkménistan

Fax : +993 12 39 28 50

Courriers électroniques : mfatm@online.tm

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :

Directrice de l'Institut national turkmène de la démocratie et des droits humains :

Shirin Akhmedova
Director of the Turkmen National Institute of Democracy and Human Rights
ul. Navoi 86
744000 Ashgabat
Turkménistan

Courriers électroniques : nidhr@online.tm

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 25 SEPTEMBRE 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.